

# SAINT-BRICE-EN-COGLÈS

(Ille-et-Vilaine)

## Château du Rocher-Portail

### Croisées

*Début du XVIII<sup>e</sup> siècle*



Cette étude est la troisième et la dernière consacrée aux croisées du Rocher-Portail. Il s'agit ici d'une croisée de fabrication simple à petits carreaux et à imposte fixe qui peut être datée du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle diffère donc largement des deux premières étudiées qui étaient de véritables croisées à trois compartiments, à simples volets de bois et à vitreries mises en plomb. Elle est aujourd'hui déposée et entreposée dans la galerie<sup>1</sup>.

#### *La menuiserie*

##### Le bâti dormant

Il est composé d'un bâti divisé par une traverse qui délimite une imposte fixe à deux compartiments vitrés. Cette traverse est moulurée d'un tore à profil segmentaire s'approchant du bec de corbin, lequel est soutenu par un carré, un cavet associé à une bande et une sorte de doucine (fig. 2.6 et plan n°4). Trois petits montants de largeur équivalente aux battants des vantaux vitrés sont assemblés dans cette traverse et dans celle du haut pour équilibrer l'ensemble des compartiments vitrés (fig. 2.1 et 2.2, plan n°3). En partie basse, le dormant reçoit une pièce d'appui moulurée en quart-de-rond (fig. E.1 et plan n°4). L'étanchéité entre le dormant et les vantaux est réalisée par un simple recouvrement (fig. 2.1 et 2.5). Elle n'utilise donc pas le système plus performant de noix et de contre-noix utilisé ailleurs dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. On notera, d'une part, que les carreaux de l'imposte sont montés à feuillure sur les petits-bois (plan n°3) et à rainure sur les deux traverses (plan n°4) et, d'autre part, que le chevillage sur le bâti dormant est décalé (fig. 2.6).

##### Les vantaux vitrés

Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées (fig. 2.1 et 2.5). Les deux croisées étudiées précédemment alignaient les chevilles sur les arasements des tenons alors qu'elles sont ici décalées (fig. 2.1), parfois sans logique. En effet, sur l'angle supérieur droit du vantail droit, les chevilles sont disposées à l'inverse des autres assemblages (fig. 2.5). Comme nous l'avons vu plus haut, les vantaux sont montés traditionnellement à recouvrement sur le dormant et offrent une étanchéité peu performante. Les battants du milieu qui ferment l'un sur l'autre par une feuillure et une contre-feuillure ne sont pas plus efficaces, surtout sans cote extérieure (plan n°3). En partie basse, les vantaux vitrés reçoivent des jets d'eau rapportés en quart-de-rond (fig. 2.3). Leur faible usure et leur clouage peuvent faire douter de leur authenticité (pas de larmier). Leur profil est toutefois conforme aux indications de Pierre Bullet<sup>2</sup>. Les vantaux sont divisés par un réseau de petits-bois dont la moulure, un tore en demi-rond accosté de deux carrés, ne se retourne pas sur leur bâti. On peut remarquer que leurs assemblages dans les battants ne sont pas traversants, au contraire d'une pratique qui se généralisera rapidement au XVIII<sup>e</sup> siècle pour assurer un meilleur maintien des vantaux vitrés. De la même façon, les deux petits-bois médians, qui sont les seuls à être chevillés (plan n°1), témoignent d'une pratique encore libre. Par la suite, tous les petits-bois horizontaux le seront. Par contre, dans un montage à coupe d'onglet, les petits-bois verticaux ne sont jamais chevillés puisqu'ils ne peuvent pas participer au maintien du vantail. Les feuillures à verre des vantaux et des petits-bois restent réduites (environ 6,5 par 6,5 mm).



Fig. E.1. *Élévation extérieure de la croisée*

1 Un autre modèle du même type et aux dimensions différentes est entreposé dans la galerie, mais seul son bâti dormant est conservé.

2 P. Bullet, *L'architecture pratique*, Paris, 1691, p. 264.

### Les volets

Cette croisée ne possède plus de volets, mais les fiches à gond dans l'imposte et les traces de leurs emplacements rebouchés sur les vantaux vitrés témoignent de leur utilisation. Comme ces derniers, ils étaient montés à recouvrement sur le dormant (fig. 1.1 et 2.1).

## La serrurerie

### Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés, comme celle des anciens volets, était assurée par des fiches à gond bien adaptées au recouvrement et d'un coût modeste (fig. 2.5 et plan n°5).

### Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés ferment par deux verrous à queue (fig. 1.3 et 1.5, plan n°5), système simple utilisé à Paris à partir du dernier quart du XVIIe siècle pour résoudre la fermeture des vantaux après suppression du meneau. On a vu toutefois dans les deux précédentes études consacrées au Rocher-Portail que la Bretagne avait depuis longtemps supprimé ce meneau pour adopter des croisées à trois compartiments. L'utilisation de deux verrous verticaux perdurera quelques décennies pour économiser le coût de systèmes plus onéreux, mais aussi plus efficaces (espagnolettes et autres).

### Les organes de préhension

La préhension du vantail droit est améliorée par une poignée fichée entre les deux verrous (fig. 1.4 et plan n°5).

## Datation

Cette petite croisée fabriquée simplement, mais qui adopte néanmoins des carreaux de verre, ne doit guère être éloignée de la fabrication de la deuxième génération de croisées de la galerie (étude n°35010). Les carreaux de faibles dimensions, le montage des vantaux vitrés à recouvrement et avec des fiches à gond, les jets d'eau sans doute ajoutés, les petits-bois aux assemblages non traversants et le chevillage décalé parfois de façon aléatoire, voire le chevillage des seuls petits-bois médians qui indique une technique peu mature, nous incitent à dater ces croisées de la fin du XVIIe siècle et plus probablement du début du suivant.

### Situation



### Typologie

Type 3.DM.A



### Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée
- Planche n°2 : Croisée
- Plan n°1 : Elévation intérieure
- Plan n°2 : Elévation extérieure
- Plan n°3 : Sections horizontales
- Plan n°4 : Sections verticales
- Plan n°5 : Serrurerie